

## Rappel :

**Le portail informatique EDEN pour le licencié est une obligation pour obtenir la licence fédérale 2022/2023, sans ouverture du compte privé dans les prochaines semaines aucune licence ne pourra être délivrée et aucune détention d'arme ne sera valable légalement.**

Voici les dernières infos que nous avons eu lors de la réunion du 16/07...

Certaines informations peuvent sembler contradictoires avec celles que nous avons données précédemment, nous vous les avons données au conditionnel et celles d'aujourd'hui ne devraient plus varier...

Le compte dans EDEN :

Sa création est obligatoire, c'est là que vous devriez déposer votre certificat et indiquer sa date de péremption. C'est également via votre compte EDEN que vous pourrez télécharger votre licence.

Votre carte comprendra votre photo, si vous n'avez pas donné de photo, son édition serait impossible.

Votre carte sera recto seul, il n'y aura plus lieu de faire viser le verso par votre médecin.

Le certificat médical :

Si vous l'avez déjà donné sous forme papier, c'est Jean-François Barrat qui va se charger de le scanner et de le mettre dans Itac (merci à lui ! ) vous le retrouverez dans votre espace EDEN.

Sinon, il vous appartient de le mettre dans EDEN. Attention ! Il faut aussi indiquer sa date de validité.

**Mettre à jour le certificat médical**  
**Saison 2021/2022**

Mettez à jour le certificat médical en cliquant sur le bouton ci-après.  
Les extensions autorisées sont les suivantes **jpg, jpeg, png, pdf** et avec une taille maximale de **5 Mo**

Date de délivrance

**TÉLÉCHARGER**

**ANNULER** **SAUVEGARDER**

La saison sera, bien sûr 2022/2023



Vous serez informé par mail de la fin de validité de votre certificat médical.  
Le système des « feuilles vertes » est, pour le moment, inchangé.  
Une adresse mail de support est indiquée dans EDEN : [fftir-support@alithya.com](mailto:fftir-support@alithya.com)

Voilà les dernières informations en notre possession.